

RSM OUEST

**Société à responsabilité limitée
au capital de 3.050.000 euros**

**18 avenue Jacques Cartier
44800 – SAINT-HERBLAIN**

864.800.388 RCS NANTES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA
TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE **RSM OUEST**,
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE,
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

NV AUDIT

Société de commissariat aux comptes

RSM OUEST

Société à responsabilité limitée
au capital de 3.050.000 euros

18 avenue Jacques Cartier
44800 – SAINT-HERBLAIN

864.800.388 RCS NANTES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE **RSM OUEST**,
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE,
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du Code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par votre décision en date du 22 décembre 2025, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

I. Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

La société a pour activité l'exercice de la profession d'expert-comptable et de commissaire aux comptes.

Les derniers comptes annuels arrêtés au 30 juin 2025 et approuvés par l'assemblée générale du 8 décembre 2025, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires s'élevant à 6.264.783 euros en légère hausse de 0,2% par rapport à l'exercice précédent ; les produits d'exploitation diminuent de 4,1%.

Les charges d'exploitation qui se sont élevées à 6.953.075 euros à fin juin 2025 diminuent de 4% et sont principalement composées charges externes pour 4.984.183 euros et de la masse salariale pour 1.736.029 euros, de charges d'amortissement, d'impôts et d'autres charges connexes pour le solde.

Le résultat d'exploitation ressort à 1.546.027 euros.

Compte tenu d'un résultat financier de 23.470 euros, d'un résultat exceptionnel déficitaire de -10.247 euros et d'une charge d'impôts sur les bénéfices de 384.428 euros, le bénéfice de l'exercice s'élève à 1.174.822 euros contre un bénéfice de 1.287.775 euros pour l'exercice précédent.

RSM OUEST

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes
sur la transformation de la société **RSM OUEST**,
société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée

2

Ce bénéfice améliore les capitaux propres qui s'élèvent néanmoins au 30 juin 2025 à 5.290.057 euros pour un capital social de 3.050.000 euros.

Les principaux actifs de la société au 30 juin 2025 se composent de son fonds de commerce pour 3.272.059 euros, de créances clients pour 2.324.523 euros, d'autres créances pour 1.504.358 euros et de sa trésorerie pour 701.295 euros représentant ainsi 96,8 % du total bilan.

Les principaux éléments du passif de la société comprennent les capitaux propres pour un montant mentionné ci-dessus, les dettes fournisseurs pour 947.087 euros, les dettes fiscales et sociales pour 511.993 euros, ainsi que des dettes financières pour un montant de 890.419 euros représentant ainsi 94,8% du total bilan.

Depuis le 30 juin 2025, date d'établissement des derniers comptes annuels, votre société a poursuivi normalement son activité, en essayant de maintenir son chiffre d'affaires tout en cherchant à maîtriser ses coûts.

Les gérants nous ont indiqué qu'aucun événement depuis le 30 juin 2025 n'est survenu.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

II. Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

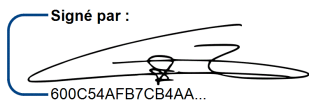
Fait à Courbevoie, le 22 décembre 2025

Le commissaire aux comptes et à la transformation

NV AUDIT

Société de Commissariat aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Signé par :

600C54AFB7CB4AA...

Nicolas VOISIN

Associé

NV AUDIT

N V A U D I T

Société de commissariat aux comptes

*12, chemin Pierre de Ronsard
92400 - Courbevoie*

*Tél. : 06.11.83.77.51
nvoisin@nvaudit.fr*

*Société à Responsabilité Limitée au capital de 5 000 €
Inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles
827 635 285 RCS NANTERRE - NAF 6920Z*